AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1762
FR0010266601-FS0574

22 août 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2014, la société anonyme Orange (78 rue Olivier de Serres, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 août 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport d'actions BULL à l'offre publique d'achat initiée par Atos[1].

[1] Cf. notamment D&I 214C1660 du 11 août 2014.